



ILS TEMOIGNENT DE LEUR EXPERIENCE :

M. et Mme S. M. – 50 ans

Revenu fiscal de référence du ménage (2 p) = 20 994€

Propriétaires de notre logement des années 70, nous souhaitons effectuer des travaux de rénovation énergétique pour diminuer notre facture de fioul : changer la chaudière, les menuiseries, isoler les murs. Nous avons appelé l'ADIL qui nous a orienté sur les aides de l'ANAH et mis en relation avec l'opérateur qui nous a conseillé et accompagné dans notre projet.

L'Anah nous a accordé une aide de 12 000 €, sur un coût total de travaux de 24 600 € TTC. Ces travaux nous font économiser 1500€/an sur notre facture de chauffage.

70 % de l'aide ANAH a été versée au moment de la signature des devis.

M. P. B. – 85 ans

Propriétaire de mon logement des années 80, je souhaitais effectuer des travaux d'adaptation de ma salle de bains et installer 3 volets roulants dans les pièces de vie, j'ai bénéficié d'un total de subvention de 9 367 € venant de l'ANAH, de la Région Centre, du Département de l'Indre, de ma caisse de retraite représentant 68% des travaux engagés..

**Contactez votre conseiller
à l'ADIL 02 54 27 37 37**



Agence Nationale de l'Habitat



Je souhaite améliorer le confort de mon logement



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !



monprojet.anah.gov.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Octobre 2018



LES ACTEURS QUI INTERVIENNENT

L'ADIL espace info énergie

Les conseillers vous informent sur les aides possibles en fonction de votre situation financière et sur les aspects techniques de votre projet

LES OPÉRATEURS

Les opérateurs sont des spécialistes de l'habitat, qui vous accompagnent dans le montage de votre projet et vous aident à constituer votre demande de subvention

L'ANAH

Les instructeurs étudient la recevabilité des dossiers de demande de subvention. Ils sont garants de l'application de la réglementation et des orientations de l'Anah

AUTRES AIDES

- Aides du Département
- Aides de la Région
- Aides des collectivités locales
- Aides des caisses de retraite
- Eco-prêt à taux 0%
- Crédits d'impôts

L'ANAH ne fait aucun démarchage à domicile
En cas de doute, n'hésitez pas à contacter
la délégation locale au 02 54 53 20 91
ou ddt-anah@indre.gouv.fr

LE CHEMINEMENT D'UN DOSSIER

INSCRIPTION

Sur le site monprojet.anah.gouv.fr à l'aide de votre numéro fiscal.
Vous êtes alors dirigés vers un opérateur si vous êtes éligibles

VISITE DU LOGEMENT

Par l'opérateur, pour **préciser votre projet de travaux** et constituer votre dossier de demande de subvention

DÉPÔT ET INSTRUCTION DU DOSSIER

Après de la délégation locale de l'Anah

DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Dès réception du **récépissé de dépôt** à l'Anah **sauf si vous avez d'autres demandes de financement en cours**

DÉCISION SUR VOTRE DOSSIER

L'Anah vous notifie le **montant de la subvention** qui vous est attribuée

DEMANDE DE PAIEMENT

L'opérateur vous accompagne pour **percevoir la subvention** une fois les travaux réalisés

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Par l'agence comptable de l'ANAH suite à **réception de la totalité des justificatifs**